

Projet QC-2018-01
Réponses aux commentaires reçus pendant la période de consultation

Juin 2018

Ce document est une synthèse des commentaires présentés par les entités, tels qu'ils ont été reçus et dans la langue et selon la rédaction utilisée par celles-ci pendant la période de consultation portant sur le projet QC-2018-01.

Document visé	Section visée	Commentaire	Entité	Réponse du coordonnateur de la fiabilité
CIP-003-7		HQP appuie le coordonnateur en regard de la demande à la Régie de l'Énergie d'arrimer la date effective de la norme CIP-003-7 au Québec à celle des États-Unis.	HQP	Le Coordonnateur essaie d'assurer une harmonisation du régime réglementaire en proposant des dates de mise en application similaires ou proches de celles des territoires voisins lorsque possible.
CIP-003-6	E2, section 2 et 3 de l'annexe 1	HQP appuie le coordonnateur en regard de la demande à la Régie de l'Énergie de suspendre l'entrée en vigueur des sections 2 et 3 de l'annexe 1 de la norme CIP-003-6 jusqu'à son remplacement par la version 7.	HQP	Le Coordonnateur prend note de l'appui de HQP.
CIP-002-5.1a		Hydro-Québec TransÉnergie (HQT) appuie l'adoption de la norme CIP-002-5.1a telle que déposée par le Coordonnateur de la fiabilité puisque la modification à cette norme amène des clarifications et non de nouvelles obligations.	HQT	Le Coordonnateur prend note de l'appui de HQT.
CIP-003-7		Hydro-Québec TransÉnergie (HQT) appuie l'adoption de la norme CIP-003-7 telle que déposée par le Coordonnateur de la fiabilité puisque qu'HQT a déjà débuté la mise en conformité aux nouvelles exigences comme prévu dans la demande tarifaire 2018 (R-4012-2017, pièce HQT-6, Document 2, section 3.6.2.1 et Tableau 6).	HQT	Le Coordonnateur prend note de l'appui de HQT.